

L'honorable G. G. FOSTER: Le projet de loi contient une demi-douzaine de fois la substance du bill, et nous n'avons pas été d'avis que l'amendement eût quelque signification.

En ce qui concerne l'autre amendement, il était absolument sans importance, et je ne pense pas qu'il ajoute un iota à l'obligation. Comme les membres de la Chambre des Communes à la conférence ont agréé les changements proposés au sujet du montant, de sa distribution et du mécanisme, je croyais que cette Chambre acquiescerait aux propositions adoptées.

Je propose que le rapport soit adopté.
(La motion est adoptée.)

L'honorable G. G. FOSTER: Je propose que les amendements soumis par la conférence soient consignés comme étant la décision de cette Chambre, et qu'ils soient communiqués à la Chambre des Communes.

(La motion est adoptée.)

DEPENSES DES CHEMINS DE FER

RAPPORT DU COMITÉ SPECIAL

L'honorable W. B. ROSS propose l'adoption du rapport du comité spécial nommé pour présenter, après enquête, un rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour soulager le pays de ses fortes dépenses de chemins de fer.

Il dit: Honorables messieurs, je n'ai qu'à proposer l'adoption de ce rapport. Je regrette que l'honorable sénateur des Mille-Iles (l'honorable M. David) ne soit pas présent, car il a été l'instigateur de cette enquête.

Je ne désire pas trop commenter ce rapport. Je crois cependant qu'il est précieux et que la Chambre doit être reconnaissante envers l'honorable sénateur qui a fait instituer ce comité. Il ne s'agit pas du rapport d'un seul, car tous les membres du comité y ont contribué. Ceux-ci ont été d'une assiduité surprenante, et presque tous ont, je crois, assisté à chacune des séances. L'objet de l'enquête a suscité le plus vif intérêt, et la Chambre doit remercier tous ceux qui ont comparu, pour leurs francs témoignages et leurs loyales dépositions. Ces dépositions n'ont pas été prises par écrit, parce que nous savions que l'enquête serait assez longue et qu'un témoin dont la déposition aurait ainsi été transcrite aurait, à cause de la publication, entouré son témoignage de qualificatifs et de restrictions. Cette transcription n'importait guère, et vu la nature de l'enquête, elle aurait eu pour simple effet de la prolonger, sans compter qu'elle aurait pu embarrasser certains témoins.

Je n'ai jamais siégé dans un comité de cette Chambre qui m'ait donné plus de satisfaction, et j'espère que cette enquête portera ses fruits.

L'honorable M. BLACK.

La Chambre serait bien avisée de ne pas s'en tenir à ce rapport, mais d'y donner suite. La prochaine session n'est pas très éloignée, et l'honorable sénateur qui a proposé la tenue de l'enquête agirait sagement s'il persévérait jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution au plus important problème que le peuple canadien ait aujourd'hui à résoudre.

C'est avec un vif plaisir que je propose l'adoption du rapport.

L'honorable M. BEIQUE: Honorables messieurs, je désire me joindre à l'honorable sénateur de Middleton (l'honorable M. Ross) pour louer l'initiative de l'honorable représentant des Mille-Iles (l'honorable M. David). Je considère cette question—et j'espère que tous les membres du comité partagent mon sentiment—comme la plus importante qui ait agité l'esprit du peuple canadien. Un simple examen des chiffres mentionnés dans ce rapport démontrera que je n'exagère pas.

Si je ne consultais que mon intérêt personnel, je ne serais pas en faveur du rapport. En effet, j'apprécie très hautement l'honneur d'être membre du conseil d'administration du C. P. R. Dans le côté matériel de la vie, je ne prise rien tant que ce titre, et je me rends parfaitement compte que s'il est donné suite au rapport soumis à la Chambre, cela signifiera ma disparition de ce conseil. Mais la question est d'une telle importance que toutes considérations personnelles doivent s'effacer.

Je citerai quelques chiffres mentionnés dans le rapport. Durant les cinq dernières années, les obligations nationales se sont accrues d'environ \$600,000,000 et, dans les six dernières années, elles ont augmenté de \$710,000,000.

Or, au 31 décembre 1924, la capitalisation et la dette consolidée de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique se répartissaient ainsi: Actions ordinaires, \$260,000,000; actions de préférence, 4 p. 100, \$100,148,597.78, soit un total de \$360,148,597.78. En outre, il y avait les actions-débentures consolidées, 4 p. 100, s'élevant à \$264,244,882.08; les obligations-or à garanties accessoires, 5 p. 100, à 10 ans, au montant de \$12,000,000; des certificats de billets garantis, fonds d'amortissement, 4½ p. 100, à 20 ans, se chiffrant à \$30,000,000; et des obligations hypothécaires, embranchement d'Algoma, première hypothèque, 5 p. 100, \$3,650,000, soit une capitalisation totale de \$670,043,468.86. Voilà le total à charge des biens de la compagnie.

De plus, il y a les obligations des compagnies filiales, atteignant \$35,015,000. Les chiffres figurent dans le rapport, et ils pourraient être consignés au procès-verbal, si nécessaire.